

22.05.2021 – 10:00 Uhr

Il n'y aura qu'un seul certificat COVID



Il n'y aura qu'un seul certificat COVID

pharmaSuisse et la FMH se sont entretenues hier sur le certificat COVID dans le cadre d'un échange avec la Confédération. Lors de cette séance, pharmaSuisse et la FMH ont été informées que l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication (OFIT) préfère assurer lui-même la mise en œuvre de sa solution de certificat Covid. Il n'y aura qu'une solution centrale et fédérale et donc dans la situation actuelle, aucune solution propre à la FMH et pharmaSuisse ne peut être déployée. La FMH et pharmaSuisse conservent leur objectif de voir émerger une solution de certificat simple, sécurisée et pouvant être mise en œuvre rapidement pour les prestataires. Ils demeurent disposées à apporter leur soutien à la Confédération. Mais pour la solution choisie, il est clair que cette dernière en porte seule la responsabilité.

La FMH et pharmaSuisse sont, comme elles l'avaient annoncé, prêtes à déployer une solution de certificat compatible avec le DEP et qui satisfait aux exigences élevées en matière de sécurité des données telles que formulées en Suisse. pharmaSuisse et la FMH entendaient apporter leur contribution avec leur solution, car elles disposent déjà des interfaces et de la connectivité entre prestataires. Ainsi, les prestataires pourraient travailler avec leurs systèmes habituels en toute efficacité et délivrer sans délai les certificats aux patient·e·s et client·e·s dans le cadre de la consultation. En plus, cette solution des fournisseurs de prestations aurait pu être mise à disposition très rapidement. Cependant, les conditions-cadres spécifiées par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) en tant que cahier des charges dans le cadre de l'offre soumise par la FMH et pharmaSuisse et sur la base desquelles la solution avait été développée ont depuis été modifiées. Le Conseil fédéral a décidé de s'en tenir à une solution unique et propre à la Confédération pour le certificat COVID. Cette décision conduit pharmaSuisse et la FMH à écarter leur solution conjointe jusqu'à nouvel avis. Le fait qu'il n'y aura qu'un seul certificat COVID-19 délivré par un émetteur unique n'était pas prévisible il y a un mois lorsque la FMH et pharmaSuisse ont décidé de mettre à disposition leur propre solution.

La FMH et pharmaSuisse maintiennent leur engagement en faveur d'une solution permettant à la population, aux médecins et aux pharmaciens de bénéficier et de délivrer un certificat-COVID sécurisé et à faible impact administratif le plus rapidement possible. pharmaSuisse et la FMH poursuivent leur engagement et demeurent disposées à agir en faveur de toute solution compatible avec les exigences de la pratique.

Informations :

FMH

Charlotte Schweizer, responsable de la communication

Tél. 031 / 359 11 50, e-mail : kommunikation@fmh.ch

pharmaSuisse :

Ralph Kreuzer, Communication

Tél. 079 / 635 12 09,, e-mail : communication@pharmasuisse.org

À propos de la FMH

Association professionnelle du corps médical suisse, la FMH représente plus de 42'000 membres et fédère environ 90 organisations médicales. Elle s'engage entre autres pour que tous les patients de notre pays puissent avoir accès à une médecine de qualité élevée et financièrement supportable.

www.fmh.ch

À propos de pharmaSuisse

La Société Suisse des Pharmaciens pharmaSuisse est l'organisation faîtière des pharmaciens. Elle compte actuellement quelque 6900 membres et 1500 pharmacies affiliées. pharmaSuisse soutient ses membres dans leur mission de conseil et de prise en charge optimale de la population pour toute question relative à la santé. À cet effet, la société faîtière élabore des programmes de prévention efficaces et développe des prestations innovantes pour les soins médicaux de base. Elle contribue ainsi à renforcer encore davantage la confiance que la population accorde aux pharmaciens. www.pharmaSuisse.org

Medieninhalte



Communiqué de presse commun FMH et pharmaSuisse certificat COVID

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100004115/100871311> abgerufen werden.